Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 23 Jun 2000
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Raymond VANDEUREN
Secrétaire
Fédération des Etablissements Libres
Subventionnés Indépendants
drève des Gendarmes 45
1180 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2847

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Section : ANIMATEUR "NATURE ET ENVIRONNEMENT"
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Code Référence : 987014S20F1

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
2847 S	ANIMATEUR "NATURE ET ENVIRONNEMENT"	987014S20F1	ESS	
2847 U 1	DECOUVERTE DU METIER D'ANIMATEUR POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	987015U21F1	ESST	903
2847 U 2	CONNAISSANCES PREALABLES AU STAGE D'OBSERVATION D'ANIMATEUR "NATURE ET ENVIRONNEMENT"	987016U21F1	ESST	903
2847 U 3	STAGE D'OBSERVATION D'ANIMATEUR "NATURE ET ENVIRONNEMENT"	987021U21F1	ESST	903
2847 U 4	PSYCHOLOGIE ET METHODOLOGIE APPLIQUEES A L'ANIMATION POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	987017U21F1	ESST	903
2847 U 5	CONCEPTION, GESTION ET EVALUATION DE PROJETS APPLIQUéS A L'ANIMATION "NATURE ET ENVIRONNEMENT" POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	987018U21F1	ESST	903
2847 U 6	TECHNIQUES D'ANIMATION POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	987019U21F1	ESST	903
2847 U 7	DEONTOLOGIE	987020U21F1	ESST	903
2847 U 8	APPROCHES ECOLOGIQUES APPLIQUEES L'ANIMATION "NATURE ET ENVIRONNEMENT" POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	166003U21F1	ESST	101
2847 U 9	ETUDE DES MILIEUX RURAUX ET URBAINS APPLIQUEE A L'ANIMATION POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	166002U21F1	ESST	101
2847 U 10	LEGISLATION APPLIQUEE A LA NATURE ET A L'ENVIRONNEMENT	713011U21F1	ESST	703

Dossier		Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
2847 U	11	STAGE PARTICIPATIF D'ANIMATEUR "NATURE ET ENVIRONNEMENT"	987022U21F1	ESST	903
2847 U	12	STAGE A RESPONSABILITE D'ANIMATEUR "NATURE ET ENVIRONNEMENT"	987023U21F1	ESST	903
2847 U	13	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : ANIMATEUR "NATURE ET ENVIRONNEMENT"	987014U22F1	ESSQ	903

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

P.N., La Directrice générale adjointe,

Nicole SCHETS
Directrice

Claudine Louis

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 ter **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **SECTION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Devechez. Date et signature (2) : .....31/08/99.....

2. Intitulé de la section : (2)
Animateur « nature et environnement »

CODE (3) 9870145 20 F1

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° **1** de ....1... page(s) (2)

4. Classement de la section :

● (1) Enseignement secondaire du degré : **O** (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur				
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		Date de l'accord du Conseil supérieur :
Technique	O	Technique	O	
Economique	O	Economique	O	Signature du Président du Conseil supérieur :
Paramédical	O	Paramédical	O	
Social	O	Social	O	
Pédagogique	O	Pédagogique	O	
Agricole	O	Agricole	O	
Maritime	O	Maritime	O	

5. Titre délivré à l'issue de la section :
Certificat de qualification d'animateur « nature et environnement » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section
6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° **2** de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration

Code de la section : (3) 98701451oF1

7. Unités constitutives de la section :

Intitulés (2)	Classement des U.F. (2) (5)	Code des U.F. (6)	Code du domaine de formation (4)	Unités déter-minantes (2)	Nombre de périodes (2)
Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents	ESST	98701SU1F1	903		24 p.
Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur « nature et environnement »	ESST	98701U1F1	903	x	100 p.
Stage d'observation d'animateur « nature et environnement »	ESST	98701U1F1	903	x	80 p.
Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents	ESST	98701U1F1	903	x	60 p.
Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation "nature et environnement" pour les enfants et les adolescents	ESST	98701U1F1	903	x	90 p.
Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents	ESST	98701U1F1	903	x	120 p.
Déontologie "nature et environnement"	ESST	98701U1F1	903	x	20 p.
Approches écologiques appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents	ESST	1660031F1	101	x	90 p.
Etude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation pour les enfants et les adolescents	ESST	1660U1F1	101	x	240 p.
Législation appliquée à la nature et à l'environnement	ESST	7130U1F1	703		20 p.
Stage participatif d'animateur « nature et environnement »	ESST	98701U1F1	903	x	150 p.
Stage à responsabilité d'animateur « nature et environnement »	ESST	98701U1F1	903	x	200 p.
Epreuve intégrée de la section : animateur « nature et environnement ».	ESSQ	98701U1F1	903	x	40 p.

90

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	1234
B) nombre de périodes professeur (2)	924

V

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° **3** de ....3.. page(s) (2)

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de ..... page(s) (2)

---

10. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable
Roger MONNIER
08/02/2000
Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

Date : ..... Signature : A. COLLINET

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA
(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

Animateur « nature et environnement »

Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1-

1. Finalités de la section

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

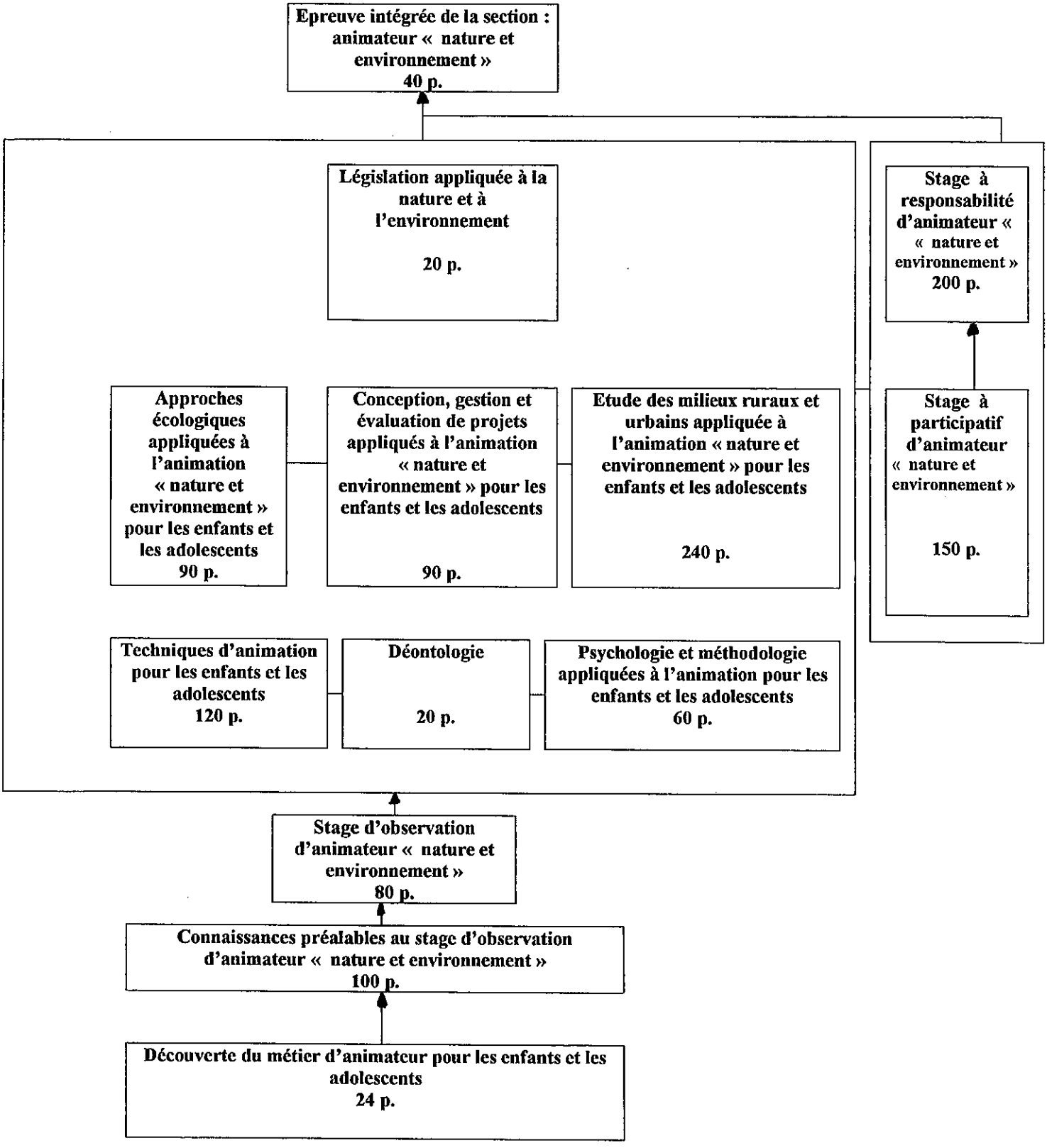
1.2. Finalités particulières

La section a pour but de permettre à l'étudiant(e) d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'animateur « nature et environnement », dans le respect des limites de sa fonction, des règles déontologiques et éthiques de sa profession et suivant les attentes des employeurs et des personnes faisant appel à ses services.

La section vise à l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être et de savoir-devenir, qui correspondent au profil professionnel de l'animateur « nature et environnement ».

Modalité de capitalisation

Annexe 2



MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

ANIMATEUR « NATURE ET ENVIRONNEMENT »

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale le 2 juillet 1999

Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale

Profil professionnel adopté le 2 juillet 1999
Enseignement secondaire supérieur

ANIMATEUR « NATURE ET ENVIRONNEMENT »

I - CHAMP D'ACTIVITE

L'animateur « nature et environnement » assure l'accueil et l'encadrement de jeunes enfants et d'adolescents et propose des activités diversifiées individuelles et collectives leur permettant de développer une vision globale, systémique, interactive et dynamique des environnements et de la nature.

Par des démarches actives, il crée les conditions organisationnelles et d'animation nécessaires pour amener les enfants et les adolescents à (re)découvrir leur environnement et à en explorer d'autres. Il les place en situation d'observation, d'analyse et d'expérimentation et construit avec eux différentes grilles de lecture de la réalité selon les centres d'intérêt.

Il favorise à la fois les démarches sensitives, imaginatives et réflexives de la nature et des environnements et met en place, avec les enfants et les adolescents, des projets variés.

Ses approches sont interdisciplinaires et fonctionnelles. Elles mettent l'accent sur les relations d'interdépendance entre l'homme et son milieu et participent ainsi au développement d'une citoyenneté responsable et critique qui resitue les rôles d'acteur social et des changements de chacun.

Il intervient de façon autonome ou s'intègre dans une équipe pluridisciplinaire ; il met en place des projets adaptés à court terme et à long terme dont il évalue les résultats en fonction des finalités poursuivies et des attentes du public concerné.

II - TACHES

Il accueille un groupe d'enfants et d'adolescents et identifie leur besoins, leurs attentes et leurs centres d'intérêt.
Il crée les conditions stratégiques, organisationnelles et humaines afin de placer les enfants et les adolescents en situation de (re)découverte, d'exploration, de compréhension, d'analyse et d'expérimentation d'environnement variés.
Il sensibilise les enfants et les adolescents aux approches interdisciplinaires, globale, systémique et dynamique de la nature et des environnements.
Il propose des activités variées, individuelles et collectives, favorisant à la fois une approche ludique, sensitive, créative et réflexive.
Il contribue au développement chez les enfants et les adolescents de leur capacité à se situer en tant que citoyen responsable et acteur social de changement.

Il utilise les ressources disponibles afin de mener à bien des projets ponctuels et à long terme. Il évalue les résultats de ses activités et des projets qu'il mène, et détermine les pistes de remédiation et de transférabilité nécessaires.

III - DEBOUCHES

- Organisations d'éducation permanente.
- Centres culturels, centres de jeunes.
- Plaine et colonie de vacances.
- Centres d'expression et de créativité.
- Services jeunesse provinciaux.
- Association écologique et d'éducation à l'environnement.
- Organisations de jeunesse.

Dépôt à l'Administration le 31/08/99

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION
Animateur « nature et environnement »

FELSI

Code régime 1 provisoire	Code dom. de form	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code dom. de form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. de form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbre périodes
		ANIMATEUR « NATURE ET ENVIRONNEMENT »	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Méthodologie de conception, de gestion et d'évaluation de projets d'animation pour les enfants et les adolescents	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Déontologie	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Ecologie appliquée à l'animation pour les enfants et les adolescents	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Etude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation pour les enfants et les adolescents	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Législation appliquée à la nature et à l'environnement	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Stage d'observation d'animateur « nature et environnement »	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Stage participatif d'animateur « nature et environnement »	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Stage à responsabilité d'animateur « nature et environnement »	NEANT		NEANT			NEANT			
	903	Epreuve intégrée de la section : Animateur « nature et environnement »	NEANT		NEANT			NEANT			

8847-U1

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) ...3..1..AOUT..1999.....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

CODE DE L'UF (3) 987015U21F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°**3** de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°**4** de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°**5** de ...1.... page(s) (2).

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°**6** de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 9870150L1F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 24 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents	**CT**	**B**	**20**
2. Part d'autonomie		**P**	**4**
		Total des périodes	**24**

12. Réservé au Service d'inspection : Roger MONNIER

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

08/02/2000

Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

- permettre à l'étudiant(e) d'apprécier sa motivation, ses atouts face au métier d'animateur pour les enfants et les adolescents ;
- permettre à l'étudiant(e) d'apprécier les contraintes et les exigences de ce métier dans différents contextes de travail ;
- de prendre conscience de l'étendue des contextes de travail de l'animateur pour les enfants et les adolescents ; et en particulier ceux concernant l'animation « nature et environnement » et/ou l'animation sportive interculturelle de prévention.

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de résumer un message simple reçu oralement ;
- de commenter un texte écrit dans un langage usuel portant sur des faits sociaux ;
- d'interpréter des données exprimées sous forme de tableau à double entrée ou de graphique ;
- de résoudre un problème de pourcentage ;
- de résoudre un problème d'échelle ;
- de calculer la surface d'une forme géométrique simple.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- Certificat d'enseignement secondaire inférieur ;
- Certificat d'enseignement du second degré, orientation générale ;
- Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire technique ;
- Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de définir et d'analyser les tâches du métier telles qu'esquissées dans le profil professionnel ;
- d'apprécier les qualités humaines et professionnelles requises pour le métier d'animateur pour les enfants et les adolescents;
- d'identifier les spécificités de différents contextes de travail de l'animateur pour les enfants et les adolescents ; et en particulier ceux concernant l'animation « nature et environnement » et/ou l'animation sportive interculturelle de prévention;
- relever les contraintes exigées par l'exercice du métier suivant les contextes de travail ;
- d'intégrer les principes et les orientations méthodologiques de la formation ;
- de se situer dans une perspective de projet professionnel en identifiant ses atouts et ses limites.

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable d'exprimer ses atouts, ses limites face aux exigences de la formation et de la profession d'animateur pour les enfants et les adolescents.

Il devra aussi être capable de se situer face à la variété des contextes de travail de l'animateur pour les enfants et les adolescents, et en particulier ceux concernant l'animation « nature et environnement » et l'animation sportive interculturelle de prévention

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté et de la précision d'énonciation de ceux-ci.

Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation pour les enfants et les adolescents.

Il aura en outre une connaissance de la variété des contextes de travail des animateurs pour les enfants et les adolescents ; et en particulier ceux concernant l'animation « nature et environnement » et/ou l'animation sportive interculturelle de prévention.

C 8 4 4 - 0 2

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) ...31 AOUT 1999.....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

CODE DE L'UF (3) 3870160LAFA	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...3.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 9870160214Fa	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 100 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents	CT	B	10
Déontologie	CT	B	4
Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents	CT	B	21
Etude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents	CT	B	32
Approches écologiques appliquées à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents	CT	B	15
Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents	CT	B	15
Législation appliquée à la nature et l'environnement	CT	B	3
2. Part d'autonomie		P	-
		Total des périodes	100

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

08/02/2000

Inspecteur

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

M. COLLINET

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) de développer les savoir-être et les connaissances de base relatifs aux diverses facettes de la formation afin :

- de les intégrer de façon cohérente et interactive au cours du stage d'observation d'animateur « nature et environnement »;
- de repérer les éléments à observer à travers des grilles de lecture construites durant les cours ;
- de tirer de cette observation tout le profit nécessaire à la poursuite de la formation.

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de rendre compte dans un écrit des contraintes et exigences du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents ;
- d'identifier l'étendue des contextes de travail de l'animateur pour les enfants et les adolescents ;
- de formuler sa motivation et ses atouts face au métier d'animateur pour les enfants et les adolescents.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents »

ou

- « Découverte du métier d'animateur socioculturel d'enfants de 3 à 12 ans ».

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.
Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

Remarques préalables :

- pour chacun des cours suivants, il s'agit d'une première approche dans les limites définies par les finalités particulières de l'unité de formation ;
- les différents cours constitutifs de cette unité de formation doivent être considérés de façon interactive ; l'essentiel étant d'amener l'étudiant à se construire progressivement une grille de lecture qui intègre les éléments de base des cours concernés.

4.1 **Déontologie**

Au terme l'unité de formation, l'étudiant sera capable :

- de prendre conscience les éléments essentiels constitutifs de l'identité professionnelle d'un animateur « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- de définir les bases d'une éthique de la profession ;
- d'expliciter le sens de secret professionnel dans un travail d'animation pour les enfants et les adolescents ;
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs aux aspects déontologiques du métier d'animateur « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents.

4.2 **Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents**

Au terme l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience de ses représentations concernant l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- de distinguer le niveau de l'action intuitive du niveau de l'action professionnelle dans les relations humaines ;
- de préciser les notions : - d'accueil et de développement de l'enfant et de l'adolescent,
  - de relations interindividuelles et de relations sociales,
  - de socialisation et d'épanouissement individuel,
  - de rapport entre l'enfant et l'adolescent et la nature et l'environnement ;
- de dégager la valeur formative du jeu pour les enfants et les adolescents ;

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs aux aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents.

4.3 **Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents**

Au terme l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience des éléments essentiels constitutifs d'une activité d'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- d'expliciter les facteurs déterminant un choix de jeux et d'activités ludiques pour une situation d'animation « nature et environnement » donnée ;
- de dégager différentes approches d'expression plastique et manuelle, verbale et non verbale dans une activité d'animation « nature et environnement » donnée ;
- de situer différentes séquences d'expression et de créativité dans une courbe d'activités.
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs aux techniques d'animation dans le cadre d'une animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents.

4.4 **Approches écologiques appliquées à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents**

Au terme l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience de ses représentations concernant les approches écologiques dans le cadre d'une animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- de préciser les fondements d'une approche systémique de la nature et de l'environnement ;
- d'identifier les relations qu'entretiennent les notions d'écologie, de santé, de développement et d'éducation ;
- d'utiliser une grille de lecture de phénomènes donnés de la nature et de l'environnement.
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs aux approches écologiques appliquées à l animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents.

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

4.5 Etude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Au terme l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience de ses représentations concernant l'étude des milieux ruraux et urbains dans le cadre d'une animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- d'utiliser les notions principales naturalistes nécessaires à la reconnaissance de biotopes déterminés ;
- de schématiser les liens unissant les éléments naturels d'un milieu donné ;
- de dégager, de façon globale, le degré de biodiversité d'un biotope donné ;
- d'utiliser une grille d'interprétation d'un paysage rural et urbain donnés ;
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs à l'étude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents.

4.6 Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Au terme l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience de ses représentations concernant la conception, la gestion et la gestion d'un projet appliqué à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- de distinguer, de façon globale, les étapes d'élaboration et de mise en place d'un projet appliqué à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs à la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l' animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents.

4.7 Législation appliquée à la nature et l'environnement

Au terme l'unité de formation, l'étudiant sera capable:

- de prendre conscience du fonctionnement institutionnel d'une structure d'animation « nature et environnement »pour les enfants et adolescents ;
- de définir les notions de codes forestiers et d'aménagement du territoire ;
- de proposer dans une grille d'observation des critères relatifs à la législation appliquée à la nature et l'environnement dans le cadre d'une animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents.

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation d'animation « nature et environnement » donnée :

- de proposer une grille d'observation intégrant les différentes grilles élaborées dans le programme ;
- de rendre compte, dans un écrit structuré et sur base des notions élaborées dans le programme, de ses observations dans une structure d'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- d'expliciter un choix d'activités dans une structure d'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- de décrire les conditions techniques nécessaires à l'aboutissement d'une activité d'animation « nature et environnement ».

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté et de la précision des éléments énoncés.

Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.
L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation « nature et environnement » pour les enfants et/ou les adolescents.

2847-03

1.3.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ..Yves Dechevez.....Date et signature (2) :.31/08/99.....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

CODE DE L'U.F. (3) 3870210211F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ....1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ...1.... page(s) (2)

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° **4** de ...2.... page(s) (2)
8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ....1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de .....1.. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 987021U2AFA	Code du domaine de formation : (4) 303

11. Horaire minimum de l'unité de formation : **Code U**

11.1. Etudiant : (2) .....**80 p**..... périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

Classement du cours (2)	**Code U** (2)	**Nombre de périodes** - ~~par étudiant~~ - par groupe d'étudiants (1) (2)
CT	**I**	**40**

V

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Favorable
Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

08/02/2000
Inspecteur

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000
A. COLLINET

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- d'utiliser les grilles d'observation construites au cours de la formation dans une situation concrète d'observation d'une animation « nature et environnement
- d'intégrer, dans cette situation d'observation, les notions et principes acquis au cours de la formation ;
- de confronter la pratique à la théorie ;
- d'organiser le recueil des informations et de rédiger un rapport structuré en fonction des grilles d'observation construites au cours de la formation.

Stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de proposer dans une situation d'animation « nature et environnement » déterminée une grille d'observation utilisant des critères relatifs à :
  - la déontologie du métier d'animateur « nature et environnement »,
  - les aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation « nature et environnement »,
  - les techniques d'animation d'une animation « nature et environnement »,
  - les approches écologiques appliquées à l' animation « nature et environnement »,
  - l'étude des milieux ruraux et urbains appliquée à l' animation « nature et environnement »,
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l' animation « nature et environnement »,
  - la législation appliquée à la nature et l'environnement.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- Connaissances préalables au stage d'observation d'animateur « nature et environnement ».

Stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes et regroupement

Sans objet.

Stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1.Programme de l'étudiant

Dans le cadre du stage d'observation lié à l'animation « nature et environnement » en milieu rural et urbain pour les enfants et les adolescents, l'étudiant(e) sera capable :

- de s'informer sur le projet global de l'organisme d'accueil dans lequel il effectue son stage ;
- de situer le sens de l'organisation et de la gestion des animations « nature et environnement » dans le projet global de l'organisme d'accueil ;
- de déterminer des critères et des méthodes d'observation des activités suivant les grilles d'observation construites au cours de la formation ;
- d'identifier les moyens et techniques d'animation utilisés et analyser leur adéquation avec les spécificités des groupes d'enfants et d'adolescents ;
- de comparer les types d'animations proposées à propos du milieu rural et urbain ;
- de participer aux réunions de l'équipe de l'organisme d'accueil ;
- de décrire l'évaluation que fait l'organisme d'accueil des actions et des projets d'animation « nature et environnement » ;
- de rédiger un rapport d'observation structuré, clair et précis sur base des grilles d'observation construites au cours de la formation .

Stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4.2. Programme du chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- de préparer le contrat de stage entre les trois parties concernées (stagiaire, institution d'accueil, établissement d'enseignement de promotion sociale) ;
- de veiller à organiser les stages de telle façon que les stagiaires puissent observer des activités d'animation « nature et environnement » ;
- d'assurer le suivi des stages et les contacts avec les organismes d'accueil ;
- de superviser et d'apprécier l'évolution des stagiaires pendant les périodes d'encadrement individuel et/ou collectif :
    - en aidant les stagiaires à sélectionner les éléments pertinents à observer à partir des grilles d'observation construites au cours de la formation ,
    - en les amenant à décrire quelques situations-problèmes auxquelles ils sont confrontés,
    - en favorisant l'expression de leur vécu émotionnel et affectif face aux situations difficiles,
    - en comparant avec eux les situations d'animation concernant le milieu rural et le milieu urbain,
    - en menant avec eux une réflexion sur les axes prioritaires et les grilles possibles d'observation,
    - en les aidant à relater avec clarté et précision les faits et expériences observées ;
- de mettre en place une procédure d'évaluation en cohérence avec les capacités terminales.

Stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans un rapport écrit circonstancié qu'il fournira à l'issue de l'unité de formation :

- de présenter les données d'observation sur base des grilles d'observation construites au cours de la formation et utilisant des critères relatifs à :
    - la déontologie du métier d'animateur « nature et environnement »,
    - les aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation « nature et environnement »,
    - les techniques d'animation d'une animation « nature et environnement »,
    - les approches écologiques appliquées à l' animation « nature et environnement »,
    - l'étude des milieux ruraux et urbains appliquée à l' animation « nature et environnement »,
    - la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l' animation « nature et environnement »,
    - lé législation relative à la nature et l'environnement.

- d'élaborer une synthèse des activités « nature et environnement » observées en fournissant, pour chaque activité, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et les adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de l'objectivité des critères suivants :

- la qualité et la précision de ses observations,
- la capacité de synthèse des informations observées,
- l'organisation et la pertinence du rapport écrit.

Stage d'observation d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation « nature et environnement ».

8847-04

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) .....31 AOUT 1999...

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

CODE DE L'UF (3) 987017 U C 1 F 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...2.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 98701TU21F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 60 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Psychologie de l'enfant et de l'adolescent	**CT**	**B**	**32**
Méthodologie appliquée à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents	**CT**	**F**	**16**
2. Part d'autonomie		**P**	**12**
		Total des périodes	**60**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

08/02/2000

Inspecteur

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de tenir compte des caractéristiques psychologiques, sociales, culturelles et physiques de ses interlocuteurs dans le cadre de sa mission professionnelle ;
- d'utiliser les connaissances indispensables en matière de psychologie de l'enfant et de l'adolescent, de méthodologie relationnelle et communicationnelle dans le cadre d'une animation et d'un projet « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents.

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer dans une situation d'animation « nature et environnement » déterminée une grille d'observation utilisant des critères relatifs à :
    - la déontologie du métier d'animateur « nature et environnement »,
    - les aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation « nature et environnement »,
    - les techniques d'animation d'une animation « nature et environnement »,
    - les approches écologiques appliquées à l' animation « nature et environnement »,
    - l'étude des milieux ruraux et urbains appliquée à l' animation « nature et environnement »,
    - la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l' animation « nature et environnement »,
    - la législation appliquée à la nature et l'environnement.

- d'élaborer une synthèse des activités « nature et environnement » observées en fournissant, pour chaque activité, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et les adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- Stage d'observation d'animateur « nature et environnement ».

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Psychologie de l'enfant et de l'adolescent

Dans le cadre d'une animation pour les enfants et les adolescents et à partir des données théoriques, l'étudiant(e) sera capable :

- de comparer les orientations essentielles des différents courants théoriques actuels en psychologie de l'enfant et de l'adolescent ;
- de déterminer les facteurs internes et externes du développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- d'analyser les influences de l'environnement sur le développement de l'enfant et l'adolescent ;
- de situer et de décrire les grandes étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent dans ses aspects psychomoteur, cognitif, affectif, social et moral;
- de déterminer les différentes composantes psychologiques qui interviennent en situation d'animation pour les enfants et les adolescents ;
- d'analyser les fonctions du jeu dans le développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- de dégager la valeur formative du jeu avec les enfants et les adolescents ;
- d'organiser un accueil de qualité des enfants et des adolescents ;
- de décrire les différents stades de la socialisation selon l'âge , le sexe, la culture ;
- d'analyser l'impact des rapports sociaux dans le développement de la personne et dans l'évolution du groupe social ;
- d'observer et d'analyser les relations interindividuelles et les relations sociales dans un groupe d'enfants ou d'adolescents ;
- d'intégrer les valeurs et pratiques culturelles dans l'analyse des relations sociales et interindividuelles ;
- de décoder les modes de communication dans les groupes d'enfants et d'adolescents ;
- d'identifier les différents facteurs favorisant les échanges dans la communication ;
- de distinguer les modes d'expression verbale et non verbale d'un enfant ou d'un adolescent ;

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- d'identifier les conditions requises pour qu'un changement de comportement puisse avoir lieu, au niveau d'un individu, d'un groupe et une société ;
    - de décrire les mécanismes de pression qui peuvent agir sur un individu, un groupe, une société et qui font obstacle à un changement de comportement ;
    - de déterminer les points d'appui possibles pour qu'un changement ait lieu à l'échelon individuel, groupal et sociétal.

4.2. Méthodologie appliquée à l'animation « nature et environnement pour les enfants et les adolescents

Dans le cadre d'une animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents, l'étudiant(e) sera capable :

- de définir les objectifs, les procédés méthodologiques et les principes axiologiques d'une activité d'animation ;
- d'envisager différents modes d'intervention suivant les caractéristiques des enfants et des adolescents, du lieu et du type d'animation ;
- d'utiliser des méthodes et des outils diversifiés d'observation d'enfants et d'adolescents dans le cadre d'une animation ;
- de dégager des modes d'animation pour favoriser l'implication de chacun dans un groupe et faire évoluer le groupe vers un objectif déterminé ;
- de repérer les tensions et les causes de tension dans un groupe d'enfants ou d'adolescents et en estimer la portée individuelle et groupale ;
- de dégager des modes d'intervention pour résoudre des dysfonctionnements dans un groupe d'enfants ou d'adolescents ;
- de développer la capacité d'écoute, de communication, de décentration et de solidarité chez les enfants et les adolescents ;
- de développer l'ouverture d'esprit des enfants et des adolescents ;
- de développer chez les enfants et les adolescents leur propre notion de qualité de vie individuelle et collective dans leurs rapports avec la nature te l'environnement ;
- d'aider les enfants et les adolescents à utiliser des pratiques diversifiées de négociation et de prise de décisions individuelles et collectives.

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation donnée d'animation « nature et environnement »:

- de dégager les aspects psychologiques et méthodologiques pertinents et nécessaires à l'animation, favorisant le développement global de chaque enfant ou adolescent ;
- d'envisager, de façon systémique, différents modes d'intervention qui tiennent compte des composantes psychologiques de la situation d'animation « nature et environnement » donnée ;
- de déterminer la spécificité des modes d'intervention à adopter suivant le type d'animation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence et de la clarté des aspects dégagés.

Psychologie et méthodologie appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation pour les enfants et/ou les adolescents.

Il aura en outre un titre reconnu en matière de psychologie.

2847-05

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31 AOUT 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

CODE DE L'UF (3) 98701802 1F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :
● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...2... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

1.2.b

Code de l'unité de formation : (3) 3870.8021F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 60 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Conception, gestion et évaluation de projets d'animation	**CT**	**B**	**45**
Méthodologie appliquée à l'animation « nature et environnement »pour les enfants et les adolescents	**CT**	**F**	**30**
2. Part d'autonomie		**P**	**15**
		Total des périodes	**90**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

08/2/2000

Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET

Date : ..... Signature : .....

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

- développer chez l'étudiant(e) les compétences nécessaires à la conception, la mise en place et l'évaluation d'un projet d'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents.

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer dans une situation d'animation « nature et environnement » déterminée une grille d'observation utilisant des critères relatifs à :
  - la déontologie du métier d'animateur « nature et environnement »,
  - les aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation « nature et environnement »,
  - les techniques d'animation d'une animation « nature et environnement »,
  - les approches écologiques appliquées à l' animation « nature et environnement »,
  - l'étude des milieux ruraux et urbains appliquée à l' animation « nature et environnement »,
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l' animation « nature et environnement »,
  - la législation appliquée à la nature et l'environnement.

- d'élaborer une synthèse des activités « nature et environnement » observées en fournissant, pour chaque activité, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et les adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- Stage d'observation d'animateur « nature et environnement ».

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1 Conception , gestion et évaluation de projets d'animation

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de déterminer et décrire les différents éléments constitutifs des étapes d'élaboration d'un projet d'animation ;
- d'adopter une vision systémique et stratégique d'élaboration et de réalisation d'un projet d'animation ;
- d'utiliser des stratégies et des outils diversifiés d'identification et d'analyse des besoins, des ressources et des contraintes d'un projet d'animation ;
- de formaliser les étapes d'élaboration et de réalisation d'un projet d'animation en un cahier des charges structuré ;
- de construire une planification structurée d'un projet d'animation ;
- de déterminer les variables changeables dans la réalisation d'un projet d'animation déterminé ;
- d'imaginer des stratégies de gestion de l'imprévu dans le fonctionnement d'un projet d'animation ;
- d'utiliser des stratégies et des outils d'évaluation formative et sommative du projet au niveau des processus et des résultats ;
- d'évaluer la faisabilité, la pertinence, l'efficience et l'adaptabilité d'un projet d'animation ;
- de mettre en place des stratégies et des outils diversifiés de recherche d'information en utilisant les ressources disponibles d'un environnement ;
- d'inventorier et de mettre en place les conditions matérielles nécessaires à la réalisation du projet ;
- de mettre en oeuvre des stratégies de recherche de ressources nécessaires à la réalisation du projet ;
- d'établir une prévision financière d'un projet ;

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- d'utiliser des stratégies et des outils diversifiés de communication interne et externe dans le cadre de la conception et la mise en place d'un projet d'animation ;
- de rédiger un dossier administratif, financier, culturel et pédagogique visant à décrire et informer sur le projet.

4.2 Méthodologie de projets appliquée à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Dans le cadre d'une animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents, l'étudiant(e) sera capable :

- de placer les enfants et les adolescents en situation de projets sportifs visant le respect, l'aménagement, la sauvegarde, le développement ou la promotion de la nature et de l'environnement ;
- de sensibiliser les enfants et les adolescents à adopter une démarche systémique, stratégique et opérationnelle dans la conception, la réalisation et l'évaluation d'un projet « nature et environnement »;
- d'établir, de façon structurée, avec les enfants et les adolescents les étapes de construction, de gestion, de planification et d'évaluation d'un projet ;
- d'inventorier, de traduire puis d'organiser les informations avec les enfants et les adolescents afin de les utiliser dans la conception et la gestion d'un projet ;
- d'organiser avec les enfants et les adolescents les différentes animations dans l'espace avec un souci d'efficacité, de qualité, de sécurité et de légalité par rapport aux codes de conduite à respecter dans la nature et l'environnement ;
- d'aider les enfants et les adolescents à rédiger leur projet et à formaliser leurs stratégies de communication interne et externe dans le cadre d'un projet ;
- de mettre en place avec les enfants et les adolescents des stratégies diversifiées de recherche de partenaires au service du projet ;
- de planifier avec les enfants et les adolescents les différentes étapes d'un projet « nature et environnement »;
- d'aider les enfants et les adolescents à estimer le temps nécessaire à la réalisation d'un projet « nature et environnement »;
- d'impliquer les enfants et les adolescents dans l'analyse des besoins, des ressources et des contraintes et les développement d'un projet « nature et environnement »;
- d'évaluer avec les enfants et les adolescents l'intérêt d'un projet « nature et environnement ».

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation déterminée d'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents, de concevoir, de gérer et d'évaluer un projet sous toutes ses facettes, de le structurer en un cahier des charges opérationnel et planifié.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté, de la précision et de la pertinence de conception et de réalisation du projet par l'étudiant(e), ainsi qu'à sa capacité de conceptualisation.

Conception, gestion et évaluation de projets appliqués à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation de projets « nature et environnement » pour les enfants et/ou les adolescents.

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) .....31 AOUT 1999....

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

CODE DE L'UF (3) 38701901AFA	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...3.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 98701301AFA	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 120 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Techniques et outils d'animation et d'expression	**CT**	**B**	**40**
Méthodologie appliquée à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents	**CT**	**F**	**60**
2. Part d'autonomie		**P**	**20**
		Total des périodes	**120**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

08/11/2000

Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de maîtriser des techniques et des outils diversifiés d'animation et d'expression ;
- de concevoir, de mettre en place et d'évaluer des activités diversifiées d'expression et d'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents.

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer dans une situation d'animation « nature et environnement » déterminée une grille d'observation utilisant des critères relatifs à :
  - la déontologie du métier d'animateur « nature et environnement »,
  - les aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation « nature et environnement »,
  - les techniques d'animation d'une animation « nature et environnement »,
  - les approches écologiques appliquées à l' animation « nature et environnement »,
  - l'étude des milieux ruraux et urbains appliquée à l' animation « nature et environnement »,
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l' animation « nature et environnement »,
  - lé législation relative à la nature et l'environnement.

- d'élaborer une synthèse des activités « nature et environnement » observées en fournissant, pour chaque activité, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et les adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur « nature et environnement ».

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe .

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Techniques et outils d'animation et d'expression

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de mettre en pratique les connaissances nécessaires afin
  - de présenter,
  - d'expérimenter,
  - d'animer,
  - d'adapter,
  - de concevoir,
  - d'évaluer,

des activités ludiques, de créativité et d'expression pour les enfants et les adolescents ;

- de se créer un répertoire diversifié de jeux individuels et collectifs de type :
  - jeu de rôle et d'expression,
  - jeu scientifique,
  - jeu de société,
  - jeu de groupe,
  - jeu d'orientation,
  - jeu d'observation,
  - jeu d'extérieur,
  - jeu sensitif,
  - etc.

applicables avec des enfants et des adolescents ;

- de concevoir l'organisation matérielle, spatio-temporelle et opérationnelle d'une activité d'animation donnée;
- de déterminer clairement les règles de jeu et de sécurité, le sens, les rôles et fonctions dans une activité d'animation donnée ;
- de rechercher les valeurs sous-jacentes d'une activité ludique, d'expression et de créativité ;
- d'évaluer la pertinence, la faisabilité, l'adaptabilité et l'efficience d'une activité d'animation en fonction des objectifs poursuivis, des publics concernés, des ressources et des contraintes, des besoins ;

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- de développer l'esprit créatif et critique des enfants et des adolescents ;
- de distinguer les activités ludiques de collaboration et de compétition ;
- d'imaginer différents plans d'aménagement de l'espace avec des enfants et des adolescents favorisant l'échange, la collaboration, la créativité, l'expression libre et spontanée ;
- de proposer aux enfants et adolescents un éventail diversifié d'exercices d'échauffement physique et verbal visant à faciliter l'expression devant autrui ;
- d'utiliser les techniques individuelles et collectives d'improvisation verbale et non verbale pour aborder un thème, un écrit, une histoire;
- de mettre en place des situations structurées facilitant la créativité et l'expression des enfants et des adolescents ;
- d'appliquer la courbe d'activités dans une séquence d'animation donnée ;
- de créer des situations et des lieux d'échange et de communication mettant l'accent sur la nécessité d'écoute et d'empathie ;
- de favoriser les expressions multiculturelles dans les groupes ;
- d'intégrer les activités d'animation dans une perspective d'égalité des chances entre les filles et les garçons ;
- de créer les conditions d'un travail d'expression interculturelle .

4.2. Méthodologie appliquée à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Dans le cadre d'une animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents, l'étudiant(e) sera capable :

- de déterminer les objectifs, les démarches méthodologiques, les techniques et les outils d'une activité d'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- de provoquer chez les enfants et les adolescents une prise de conscience et un développement de leurs potentialités de créativité et d'expression dans la nature et l'environnement;
- d'amener les enfants et les adolescents à utiliser les ressources de l'environnement afin de réaliser des créations plastiques et artistiques dans le cadre de projets d'expression individuels et collectifs ;

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- d'aider les enfants et les adolescents à prendre la parole et à utiliser différents modes de communication verbale et non verbale dans des projets individuels et collectifs ;
- de réaliser avec les enfants et les adolescents des activités d'aménagement de l'environnement en vue de l'embellir, de le rénover, de le transformer;
- de stimuler la créativité des enfants et des adolescents dans la mise en place de jeux, d'activités ludiques et d'activités d'expression plastique et artistique dans la nature et l'environnement;
- de construire avec les enfants et les adolescents des situations et des lieux de créativité et d'expression mettant l'accent sur la nécessité d'écoute et d'empathie, de collaboration et d'échange interculturel ;
- d'amener les enfants et les adolescents à décoder les valeurs sous-jacentes à une activité ludique, d'expression et de créativité en rapport avec la nature et l'environnement.

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans une situation d'animation « nature et environnement » précise pour les enfants et les adolescents :

- de concevoir une animation comportant un ensemble diversifié et structuré de techniques et d'outils d'expression plastique, artistique, verbale et corporelle ;
- d'organiser une activité ludique et sportive dans son intégralité (organisation spatiale et temporelle, matérielle, communicationnelle) ;
- de dégager les valeurs, les objectifs, les méthodologies, les techniques et outils spécifiques mises en œuvre ;
- de formaliser ses choix d'activités et les structurer en un cahier des charges opérationnel et planifié.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'originalité, de la clarté et de la précision de conception, de réalisation et d'évaluation de l'animation ;
- de la cohérence des justifications proposées ;
- de l'attention apportée à la diversité et la variété des techniques et des outils utilisés ;
- de l'adéquation des techniques et outils utilisés aux caractéristiques des enfants et des adolescents et au lieu d'animation.

Techniques d'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation « nature et environnement » pour les enfants et/ou les adolescents ; et en particulier dans le domaine de l'expression plastique ou artistique.

2847-07

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) .....31 AOUT 1999...

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Déontologie

CODE DE L'UF (3) 3870LOU1F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 9870ℓ0vℓ1F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 20 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Déontologie	**CT**	**B**	**16**
2. Part d'autonomie		**P**	**4**
		Total des périodes	**20**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

8/1/2000

Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Déontologie

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- d'intégrer les règles déontologiques spécifiques à la fonction « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- d'adopter des attitudes professionnelles adéquates.

Déontologie

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer dans une situation d'animation « nature et environnement » déterminée une grille d'observation utilisant des critères relatifs à :
    - la déontologie du métier d'animateur « nature et environnement »,
    - les aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation « nature et environnement »,
    - les techniques d'animation d'une animation « nature et environnement »,
    - les approches écologiques appliquées à l' animation « nature et environnement »,
    - l'étude des milieux ruraux et urbains appliquée à l' animation « nature et environnement »,
    - la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l' animation « nature et environnement »,
    - la législation appliquée à la nature et l'environnement.

- d'élaborer une synthèse des activités « nature et environnement » observées en fournissant, pour chaque activité, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et les adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- Stage d'observation d'animateur « nature et environnement ».

Déontologie

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

Déontologie

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de définir son identité professionnelle, sa fonction et ses rôles en tant qu'animateur « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents;
- de cerner les limites d'action de son métier et celles d'autres intervenants ;
- d'identifier la complémentarité de ses actions avec celles d'autres intervenants ;
- de prendre conscience de la diversité des objectifs et des réalités auxquelles il sera confronté ;
- de citer les règles fondamentales de déontologie de l'animateur « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- d'identifier les règles déontologiques concernées par des situations précises, et en dégager des attitudes et des comportements possibles ;
- de choisir un mode d'intervention relatif à une situation d'animation donnée où se pose un problème déontologique ;
- d'analyser les conséquences de son intervention et y porter un regard critique afin de réajuster son action ;
- de fixer les atouts et les limites de son action d'animation pour les enfants et les adolescents ;
- de décrire l'organigramme et le fonctionnement d'une structure d'animation « nature et environnement » pour les enfants et adolescents ;
- de définir et d'appliquer les notions de secret professionnel, de secret professionnel partagé et de confidentialité professionnelle.

Déontologie

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation d'animation « nature et environnement » donnée :

- de présenter la structure où se déroule l'animation (missions, objectifs, fonctionnement) ;
- de décrire et de justifier ses modes d'intervention en utilisant des aspects déontologiques du métier d'animateur « nature et environnement ».

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté et de la précision des éléments énoncés.

Déontologie

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation « nature et environnement » pour les enfants et/ou les adolescents.

2847 - 08

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) .....31 AOUT 1999..

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Approches écologiques appliquées à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

CODE DE L'UF (3) 166 003 021 Fn	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 101

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...2.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 166003U2A1Fn	Code du domaine de formation : (4) 101

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 60 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Analyse systémique appliquée à la nature et l'environnement	**CT**	**B**	**18**
Ecologie et santé	**CT**	**B**	**18**
Ecologie et développement	**CT**	**B**	**18**
Méthodologie appliquée à l 'animation « nature et environnement »	**CT**	**F**	**24**
2. Part d'autonomie		**P**	**12**
		Total des périodes	**90**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

A. Favorable
08.02.00
LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000
A.C. COLLINET

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Approches écologiques appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de considérer la nature et l'environnement comme des systèmes ouverts et dynamiques de relations et d'éléments en interaction et interdépendants ;
- de favoriser une approche interdisciplinaire et globale de la nature et de l'environnement ;
- de construire des outils d'animation afin d'aborder avec les enfants et les adolescents, de manière critique et argumentée, différentes problématiques actuelles liées à la nature et à l'environnement ;
- de créer des situations visant au développement de la responsabilité et de la citoyenneté des enfants et des adolescents par rapport à la nature et à l'environnement ;
- d'envisager avec les enfants et les adolescents des stratégies de développement possible de la nature et de l'environnement.

Approches écologiques appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer dans une situation d'animation « nature et environnement » déterminée une grille d'observation utilisant des critères relatifs à :
  - la déontologie du métier d'animateur « nature et environnement »,
  - les aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation « nature et environnement »,
  - les techniques d'animation d'une animation « nature et environnement »,
  - les approches écologiques appliquées à l' animation « nature et environnement »,
  - l'étude des milieux ruraux et urbains appliquée à l' animation « nature et environnement »,
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l' animation « nature et environnement »,
  - la législation appliquée à la nature et l'environnement.

- d'élaborer une synthèse des activités « nature et environnement » observées en fournissant, pour chaque activité, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et les adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- Stage d'observation d'animateur « nature et environnement ».

Approches écologiques appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

Approches écologiques appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Analyse systémique appliquée à la nature et à l'environnement

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de considérer la nature et l'environnement comme un ensemble de systèmes ouverts et dynamiques d'éléments variables et de relations en interaction ;
- de proposer des modélisations des relations d'interdépendance et de complémentarité entre les éléments d'un système naturel et environnemental donné ;
- d'utiliser des grilles diversifiées de lecture de phénomènes donnés de la nature et de l'environnement mettant l'accent sur l'interactivité des éléments ;
- de situer les interventions de l'homme dans le fonctionnement global des systèmes constitués par la nature et l'environnement.

4.2. Ecologie et santé

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- d'identifier et d'expliquer, à travers quelques études de cas, les mécanismes économiques, sociaux et culturels qui ont conduit et contribuent aujourd'hui au gaspillage des ressources naturelles, à la diminution de la biodiversité et déterminer leurs effets sur la santé ;
- de déterminer les modalités de transport, de stockage, d'utilisation, de tri et de recyclage des déchets et leur impact sur la santé ;
- de déterminer et d'expliquer les principes de la chaîne alimentaire et d'en donner des exemples ;
- d'établir en quoi les médicaments sont liés à nature ;
- de présenter, dans une situation donnée, les utilisations majeures des ressources naturelles présentes et leur impact sur l'organisation de la vie quotidienne ;
- de situer dans le temps et l'espace les relations entre la gestion des ressources naturelles présentes et leur impact sur la santé ;

Approches écologiques appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- d'identifier les enjeux écologiques et sanitaires d'une gestion équilibrée de la consommation des ressources naturelles ;
- d'analyser, à travers quelques cas, les relations entre les modalités culturelles de gestion de l'environnement, les modes de vie des populations concernées et leur santé ;
- de décrire les orientations actuelles européennes et internationales majeures en matière de gestion de la nature et de l'environnement et d'éducation à la santé ;
- d'intégrer ses activités d'animation dans un projet global et conscientisé d'éducation à la santé.

4.3. Ecologie et développement

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- d'aborder une problématique liée aux relations qu'entretient l'homme avec la nature et l'environnement
  - en identifiant les acteurs concernés et leurs intérêts respectifs,
  - en mettant en évidence les convergences, les divergences, les contradictions présentes et les rapports de force entre les acteurs,
  - en mettant en évidence le caractère systémique du problème,
  - en déterminant les enjeux de société présents ;
- de situer les relations que peuvent entretenir les concepts d'écologie et de développement ;
- de présenter de façon analytique et critique quelques cas d'expériences et de projets visant à mettre en synergie l'écologie et le développement ;
- de situer le rôle responsable de l'homme dans une perspective d'entretien, de développement et de changement de la nature et de l'environnement ;
- d'expliciter les mutations majeures induites par la révolution agricole et industrielle dans notre environnement ;
- de relever les orientations sociopolitiques d'une démarche écologique donnée centrée sur le développement ;
- d'identifier les relations qu'entretiennent l'écologie, le développement et la citoyenneté ;
- déterminer les étapes d'une démarche de projet citoyen centré sur la synergie entre l'écologie et le développement local ;
- d'expliquer les différentes notions de qualité de vie.

Approches écologiques appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

4.4. Méthodologie appliquée à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Dans le cadre d'une animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents, l'étudiant(e) sera capable :

- de définir les objectifs, les démarches méthodologiques et les techniques d'une animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents ;
- de mettre en évidence chez les enfants et les adolescents leurs représentations à propos de la nature et l'environnement ;
- d'aider les enfants et les adolescents à enrichir leurs représentations à propos de la nature et de l'environnement ;
- de réaliser avec les enfants et les adolescents des modèles de représentations systémiques de la nature et de l'environnement en mettant l'accent sur l'interactivité entre les composants ;
- de placer les enfants et les adolescents dans des situations d'observation et d'expérimentation qui mettent en évidence la dynamique systémique des phénomènes et des éléments de la nature et de l'environnement ;
- de rechercher avec les enfants et les adolescents l'origine des techniques de fabrication, d'extraction et de récolte d'une ressource naturelle donnée ;
- de dégager avec les enfants et les adolescents les risques potentiels d'une gestion inadéquate des ressources naturelles ;
- d'aider les enfants et les adolescents à rechercher les changements induits par la révolution agricole et industrielle et leurs effets sur la nature, l'environnement et les différents modes de vie ;
- de sensibiliser les enfants et les adolescents à se nourrir de manière saine et équilibrée ;
- de mettre en place avec des enfants et des adolescents des situations de débat sur des problématiques actuelles liées à l'environnement naturel et social ;
- d'analyser avec les enfants et les adolescents les orientations et les modalités de transport de recyclage des déchets et les comportements usuels vis-à-vis des déchets ;
- d'exploiter avec les enfants et les adolescents les informations recueillies sur les projets environnementaux porteurs de changement positif et durable ;
- d'envisager avec les enfants et les adolescents des perspectives d'évolution possible de la nature et de l'environnement ;
- d'exploiter avec les enfants et les adolescents les différentes notions de qualité de vie ;
- de placer les enfants et les adolescents en situation d'être des acteurs de changement positif de la nature et de l'environnement.

Approches écologiques appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, face à une situation déterminée d'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents :

- de déterminer les relations systémiques et d'interdépendance entre l'intervention de l'homme et les états de la nature et de l'environnement ;
- de préciser l'approche interdisciplinaire de la nature et de l'environnement proposée ;
- de situer l'animation dans les différentes problématiques et les orientations actuelles de développement de la nature et l'environnement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du niveau de connaissance des contenus des cours concernés ainsi que de la clarté, de la précision et de la pertinence de conception de l'animation.

Approches écologiques appliquées à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation "nature et environnement" pour les enfants et/ou les adolescents; et en particulier, dans le domaine de l'écologie.

8847-09

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31 AOUT 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Etude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation pour les enfants et les adolescents

CODE DE L'UF (3) 166002U21F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 101

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...2.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 166001U1AFA	Code du domaine de formation : (4) 101

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 240 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Etude des biotopes ruraux et urbains	CT	B	150
Méthodologie appliquée à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents	CT	F	60
2. Part d'autonomie		P	30
		Total des périodes	240

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

A. Favorable
08.02.00
LAHOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000
A. COLLINET

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Etude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de reconnaître et de décrire les éléments naturels et culturels caractéristiques d'un milieu rural ou urbain donné ;
- d'exploiter les possibilités culturelles et naturelles d'un milieu rural et urbain donné dans une perspective d'animation pour les enfants et les adolescents ;
- d'aider les enfants et les adolescents à développer un regard neuf, constructif et responsable sur la nature et l'environnement.

Etude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer dans une situation d'animation « nature et environnement » déterminée une grille d'observation utilisant des critères relatifs à :
    - la déontologie du métier d'animateur « nature et environnement »,
    - les aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation « nature et environnement »,
    - les techniques d'animation d'une animation « nature et environnement »,
    - les approches écologiques appliquées à l' animation « nature et environnement »,
    - l'étude des milieux ruraux et urbains appliquée à l' animation « nature et environnement »,
    - la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l' animation « nature et environnement »,
    - la législation appliquée à la nature et l'environnement.
- d'élaborer une synthèse des activités « nature et environnement » observées en fournissant, pour chaque activité, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et les adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- Stage d'observation d'animateur « nature et environnement ».

Etude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 20 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

Etude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1 Etude des biotopes ruraux et urbains

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- d'utiliser les notions et les principes naturalistes nécessaires à la reconnaissance des grands groupes de roches, de végétaux et d'animaux ainsi que des espèces les plus communes et les plus représentatives des différents milieux naturels régionaux (forêt, friche, zones cultivées, zones humides) ;
- de décrire le fonctionnement général d'un végétal ou d'un animal donné :
  - de différencier les stades de développement;
  - de rechercher les mécanismes de reproduction;
  - de décrire les principes de nutrition;
  - d'identifier les rôles et les fonctions de leurs différents composants ;
  - d'expliciter leurs principes de changement et d'évolution;
- d'interpréter un paysage rural ou urbain à l'aide de modèles et de grilles d'observation et d'expérimentation variés ;
- de schématiser les liens unissant les éléments naturels d'un milieu ;
  - de dégager les principales composantes d'un écosystème donné ;
  - de décrire les relations entre ses composantes ;
  - de représenter les différentes étapes du cycle d'un élément dans un écosystème ;
  - d'effectuer une comparaison entre des biotopes où l'homme intervient et ceux où ce n'est pas le cas ;
- d'évaluer le degré de biodiversité d'un biotope donné ;
- de déterminer les principaux effets du climat sur les éléments de l'écosystème ;
  - de dégager les principales caractéristiques des facteurs climatiques dans un écosystème donné ;
  - de décoder les différents messages météorologiques ;
  - d'établir la relation entre les conditions météorologiques et les modifications du milieu ;
  - de créer des instruments de mesures climatiques et en effectuer la lecture ;
- d'expliquer l'origine d'une roche ;
- d'apprécier la nature d'un sol ;
- d'établir la relation entre la nature d'un sol et les principaux éléments de l'écosystème ;
- de s'orienter, de lire une carte ou un plan ;

- de rechercher, dans une situation donnée, le contexte historique et social dans lequel un art ou une tradition a émergé, évolué ou disparu ;
- d'explorer les notions d'identité, d'appartenance, de racines, de culture, d'échange en envisageant :
  - l'environnement comme espace d'ancrages multiples et diversifiés (éléments de patrimoine historique, culturel, social, affectif, émotionnel...),
  - les milieux ruraux et urbains comme lieux en évolution faits de rencontre et d'échanges interculturels ;
  - l'environnement au centre d'enjeux politiques, sociaux, culturels, économiques... ;
- de mettre en évidence le fonctionnement de l'écosociosystème qui détermine la façon dont un territoire (rural ou urbain) évolue dans le temps et dans l'espace.

4.2 Méthodologie appliquée à l'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents

Dans le cadre d'une animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents, l'étudiant(e) sera capable :

- de faire émerger et de développer les représentations et perceptions des enfants et des adolescents par rapport au milieu rural, urbain ou un de leurs composants ;
- d'aider les enfants et les adolescents à adopter une vision ouverte, systémique, sensible, citoyenne, interdisciplinaire et dynamique des milieux ruraux et urbains ;
- d'aider les enfants et les adolescents à interpréter un paysage rural ou urbain à l'aide de clés de lecture variées ;
- de construire avec les enfants et les adolescents des instruments d'observation , d'analyse et d'expérimentation de phénomènes environnementaux ;
- de réaliser avec les enfants et les adolescents différentes activités d'aménagement de l'environnement rural et urbain en vue de l'embellir, de le rénover, de le transformer ;
- de créer avec les enfants et les adolescents différents instruments d'orientation ;
- d'initier les enfants et les adolescents au décodage des symbolismes présents dans un environnement donné ;
- d'aider les enfants et les adolescents à effectuer des recherches concernant un site, un village, un métier, un événement...caractéristique d'un milieu rural et urbain donnés ;
- de mettre en place avec les enfants et les adolescents des activités et des projets qui favorisent au niveau des milieux ruraux et urbains les échanges et les rencontres interculturels ;
- d'aider les enfants et les adolescents à prendre conscience et à développer les liens qui les unissent à leur environnement;

Etude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans le cadre d'une animation déterminée « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents :

- de reconnaître et d'apprécier les éléments naturels et culturels caractéristiques du milieu concerné;
- de repérer et d'analyser les conséquences des interventions de l'homme sur le milieu concerné ;
- de situer les actions proposées dans une perspective de développement citoyen des enfants et des adolescents et de développement positif de la nature et l'environnement.

En outre, il sera en mesure d'argumenter ses choix d'animation par rapport au contenu abordé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de son niveau de connaissance des contenus du cours ainsi que de la clarté, de la précision et de la pertinence de conception de l'animation.

Etude des milieux ruraux et urbains appliquée à l'animation pour les enfants et les adolescents

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation "nature et environnement" pour les enfants et/ou les adolescents.

COM-010

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31 AOUT 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Législation appliquée à la nature et à l'environnement

CODE DE L'UF (3) 71300 1 ULAFA	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 703

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 713011 UE1F1	Code du domaine de formation : (4) 703

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 40 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Législation appliquée à la nature et environnement	**CT**	**B**	**16**
2. Part d'autonomie		**P**	**4**
		Total des périodes	**20**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Accord
8-II-2000 Léonard

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Législation appliquée à la nature et à l'environnement

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- d'acquérir les connaissances de base en matière de législation et de réglementation relatives à la sauvegarde, au développement et à l'aménagement de la nature et de l'environnement.

Législation appliquée à la nature et à l'environnement

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer dans une situation d'animation « nature et environnement » déterminée une grille d'observation utilisant des critères relatifs à :
  - la déontologie du métier d'animateur « nature et environnement »,
  - les aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation « nature et environnement »,
  - les techniques d'animation d'une animation « nature et environnement »,
  - les approches écologiques appliquées à l' animation « nature et environnement »,
  - l'étude des milieux ruraux et urbains appliquée à l' animation « nature et environnement »,
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l' animation « nature et environnement »,
  - la législation appliquée à la nature et l'environnement.

- d'élaborer une synthèse des activités « nature et environnement » observées en fournissant, pour chaque activité, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et les adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- Stage d'observation d'animateur « nature et environnement ».

Législation appliquée à la nature et à l'environnement

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

Législation appliquée à la nature et à l'environnement

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

- Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable ;

- à propos de la législation relative aux codes forestiers et à la conservation de la nature:

- de présenter les principaux règlements concernant l'accès à la forêt, aux réserves naturelles, aux milieux naturels protégés ainsi qu'aux réserves domaniales;
- de décrire les codes de « bonne conduite » et les comportements à respecter dans la nature;
- d'identifier les lieux d'information concernant la législation en matière de protection des sites, des espèces animales et végétales en Belgique et en Europe;

- à propos de la législation relative à l'aménagement du territoire;

- de situer le rôle des plans de secteurs locaux;
- de s'informer sur les plans communaux de développement et de promotion de la nature;
- de faire référence au décret légiférant le financement des activités d'animation et de formation en matière d'environnement ;
- de décrire les principales orientations belges et européennes en matière de sauvegarde, de développement et d'aménagement de la nature et de l'environnement.

Législation appliquée à la nature et à l'environnement

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation donnée de projet d'animation « nature et environnement » pour les enfants et les adolescents :

- de situer le cadre légal dans lequel s'inscrit l'activité ;
- de relever les codes de conduite à respecter et les mesures à prendre si l'activité d'animation fait référence à l'accès à la forêt, à la protection d'un site, d'une espèce ou d'un espace naturel ;
- d'identifier les lieux d'information possibles en matière légale suivant la spécificité de l'activité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté, la précision et de la pertinence des éléments énoncés.

Législation appliquée à la nature et à l'environnement

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'environnement et de l'animation relative à la législation concernant la nature et l'environnement.

E947-U1-

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ..Yves Dechevez Date et signature (2) :....31/08/99..

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Stage participatif d'animateur « nature et environnement »

CODE DE L'U.F. (3) 987022U21F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ....1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de **1** page(s) (2)

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° **4** de **...2....** page(s) (2)
8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ....**1**... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de .....**1**.. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

31/08/99.D 8 BIS/UF/STAGE

Code de l'unité de formation : (3) 9870220LFA	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation : 150 p. **Code U**

11.1. Etudiant : (2) .....**150 p**..... périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

Classement du cours (2)	Code U (2)	Nombre de périodes ~~- par étudiant~~ - par groupe d'étudiants (1) (2)
CT	I	40

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Inspecteur

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... Signature : 16.02.2000 A. COLLINET ADM

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Stage participatif d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Par une mise en situation professionnelle, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- d'appliquer les notions et les principes acquis au cours de la formation de la section et de confronter la pratique à la théorie ;
- de développer ses facultés d'adaptation en situation de coanimation « nature et environnement » en se basant sur l'évaluation permanente de ses actions et du réajustement des comportements ;
- de s'exercer à la fonction d'animateur « nature et environnement » en respectant les règles de la profession et en se situant au sein de l'équipe de l'organisme d'accueil.

Stage participatif d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer dans une situation d'animation « nature et environnement » déterminée une grille d'observation utilisant des critères relatifs à :
  - la déontologie du métier d'animateur « nature et environnement »,
  - les aspects psychologiques et méthodologiques d'une animation « nature et environnement »,
  - les techniques d'animation d'une animation « nature et environnement »,
  - les approches écologiques appliquées à l' animation « nature et environnement »,
  - l'étude des milieux ruraux et urbains appliquée à l' animation « nature et environnement »,
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets appliqués à l' animation « nature et environnement »,
  - la législation appliquée à la nature et l'environnement.

- d'élaborer une synthèse des activités « nature et environnement » observées en fournissant, pour chaque activité, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et les adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur « nature et environnement ».

Stage participatif d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes et regroupement

Sans objet

Stage participatif d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1 Programme de l'étudiant

Dans le cadre du stage participatif d'animateur « nature et environnement », l'étudiant(e) sera capable :

- d'expliciter le projet de l'organisme d'accueil dans lequel il effectue son stage ;
- de s'intégrer dans le projet d'établissement de l'organisme d'accueil en y occupant une place d'acteur responsable ;
- d'établir une relation professionnelle avec l'équipe des animateurs et les partenaires de l'organisme d'accueil ;
- de coorganiser et de cogérer des animations avec les enfants et adolescents en milieu rural et urbain selon les critères axiologiques et méthodologiques acquis et ceux de l'organisme d'accueil ;
- d'élaborer un projet d'animation en collaboration avec un animateur de l'organisme d'accueil en précisant les objectifs et la méthodologie poursuivis ;
- de sélectionner avec un animateur de l'organisme d'accueil les moyens et techniques d'animation suivant les particularités du groupe d'enfants et d'adolescents ainsi que les ressources disponibles ;
- de planifier en collaboration avec un animateur de l'organisme d'accueil dans le temps et dans l'espace des séquences d'activités d'animation poursuivant les mêmes objectifs ou des objectifs distincts et complémentaires ;
- d'intervenir dans les réunions d'équipe de l'organisme d'accueil en respectant les limites de sa fonction;
- d'évaluer avec les animateurs de l'organisme d'accueil les actions d'animation mises en place en milieu rural et urbain;
- d'envisager avec l'équipe des pistes diversifiées de remédiation et de changement des activités d'animation ;
- de mener avec l'équipe de l'organisme d'accueil un projet à son aboutissement ;
- de respecter, dans chacune de ses activités, les règles déontologiques propres à l'exercice de cette fonction.

Stage participatif d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4.2 Programme du chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- de préparer le contrat de stage entre les trois parties concernées (stagiaire, institution d'accueil, établissement d'enseignement de promotion sociale) ;
- de veiller à organiser les stages de telle façon que les stagiaires puissent participer à des activités d'animation concernant le milieu rural et le milieu urbain ;
- d' assurer le suivi des stages et les contacts avec les organismes d'accueil ;
- de superviser et d'apprécier l'évolution des stagiaires pendant les périodes d'encadrement individuel et/ou collectif :
    - en aidant les stagiaires à analyser les activités d'animation proposées par l'organisme d'accueil,
    - en les amenant à prévoir des situations-problèmes et à envisager des solutions de remédiation,
    - en les stimulant à participer à des situations diversifiées d'animation concernant le milieu rural et le milieu urbain,
    - en menant avec eux une réflexion sur les axes prioritaires et les grilles d'action possibles avec des enfants et des adolescents,
    - en les aidant à relater avec clarté et précision les faits et expériences d'animation vécues,
    - en leur proposant des grilles d'autoévaluation formative ;
- de mettre en place une procédure d'évaluation en cohérence avec les capacités terminales.

Stage participatif d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans un rapport écrit circonstancié qu'il fournira à l'issue de l'unité de formation :

- de présenter une analyse des activités auxquelles il aura participé en fournissant, pour chaque activité, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus ;
- d'analyser les facteurs d'intégration et de participation dans une équipe d'animation ;
- d'évaluer ses actions de participation aux activités d'animation de l'organisme d'accueil ;
- de proposer des pistes de remédiation, développement et de transférabilité des activités auxquelles il aura participé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité et la précision d'analyse des expériences de participation vécues,
- la capacité d'évaluer ses propres actions de participation,
- la clarté, la structuration et la pertinence du rapport écrit.

Stage participatif d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation « nature et environnement ».

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — **DOSSIER PEDAGOGIQUE** — **UNITE DE FORMATION STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ....Yves Dechevez..... Date et signature (2): 31/08/99...

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Stage à responsabilité d'animateur « nature et environnement »

CODE DE L'U.F. (3) 987023U2AF1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ....1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition / O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur / ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court
O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme :

8.1. Etudiant — Repris en annexe n° 4 de ...2.... page(s) (2)
8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ....1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de .....1.. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 98708301aFa	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation : **Code U**

11.1. Etudiant : (2) .....200 p..... périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

Classement du cours (2)	Code U (2)	Nombre de périodes ~~- par étudiant~~ - par groupe d'étudiants (1) (2)
CT	I	40

V

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

08/02/2000

Inspecteur

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

A. COLLINET

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Stage à responsabilité d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Par une mise en situation professionnelle d'animation, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de concevoir, de mettre en place et de gérer en toute responsabilité des activités et des projets personnels d'animation « nature et environnement », en milieu rural et urbain, pour les enfants et les adolescents en respectant les principes axiologiques, méthodologiques et déontologiques acquis au cours de la formation ;
- de développer ses facultés de créativité et d'adaptation en se basant sur l'évaluation permanente de ses actions et du réajustement de ses comportements ;
- de s'exercer à la fonction d'animateur « nature et environnement » en se situant au sein d'une équipe et d'une structure d'animation.

Stage à responsabilité d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter, dans un rapport écrit, une analyse d'activités d'animation auxquelles il aura préalablement participé en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et les adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus ;
- d'analyser les facteurs d'intégration et de participation dans une équipe d'animation ;
- d'évaluer ses actions de participation aux activités d'animation de l'organisme d'accueil ;
- de proposer des pistes de remédiation, développement et de transférabilité des activités auxquelles il aura participé.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- Stage participatif d'animateur « nature et environnement ».

Stage à responsabilité d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes et regroupement

Sans objet.

Stage à responsabilité d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Programme de l'étudiant

Dans le cadre du stage à responsabilité d'animation « nature et environnement », l'étudiant(e) sera capable :

- d'expliciter le projet de l'organisme d'accueil dans lequel il effectue son stage dans ses dimensions philosophiques et sociales par l'observation du fonctionnement et l'analyse de documents écrits ;
- d'établir une relation professionnelle avec l'équipe des animateurs de l'organisme d'accueil, les enfants et les adolescents individuellement et collectivement ;
- d'organiser et de gérer des animations pour les enfants et les adolescents selon les critères axiologiques, méthodologiques et déontologiques acquis et en relation avec l'équipe ;
- d'élaborer et de mettre en place des activités et des projets personnels d'animation en précisant les buts poursuivis en fonction des enfants et des adolescents, de la philosophie et la pédagogie de l'organisme d'accueil et des principes méthodologiques, axiologiques et déontologiques acquis ;
- de sélectionner les moyens et techniques d'animation « nature et environnement » adéquats en fonction des spécificités des groupes d'enfants et d'adolescents et des caractéristiques du milieu rural et urbain concernés ;
- de programmer, dans le temps et dans l'espace, des activités d'animation diverses et de les mettre en relation avec les différents paramètres liés aux enfants et aux adolescents, au fonctionnement de l'organisme d'accueil et les caractéristiques du milieu rural et urbain concernés ;
- de veiller au respect des décisions prises en groupe ;
- d'évaluer les actions et les réajustements éventuels nécessaires à la poursuite de ses activités et projets ;
- de mener ses activités et projets à leur aboutissement.

Stage à responsabilité d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4.2 Programme du chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- de préparer le contrat de stage entre les trois parties concernées (stagiaire, institution d'accueil, établissement d'enseignement de promotion sociale) ;
- de veiller à organiser les stages afin que les stagiaires puissent mettre en place de façon responsable des activités d'animation concernant le milieu rural et le milieu urbain ;
- d'assurer le suivi des stages et les contacts avec les organismes d'accueil ;
- de superviser et d'apprécier l'évolution des stagiaires pendant les périodes d'encadrement individuel et/ou collectif :
  - en les aidant à préparer les activités d'animation qu'ils vont mettre en place,
  - en analysant avec eux les stratégies et les outils mis en place pour résoudre les situations-problèmes,
  - en les stimulant à imaginer des situations diversifiées d'animation concernant le milieu rural et le milieu urbain, les enfants et les adolescents,
  - en les aidant à relater avec clarté et précision les faits et les expériences d'animation vécues,
  - en leur proposant des grilles d'autoévaluation formative et des pistes de transférabilité et de développement possibles des activités et des projets mis en place ;
- de mettre en place une procédure d'évaluation en cohérence avec les capacités terminales.

Stage à responsabilité d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans un rapport écrit circonstancié qu'il fournira à l'issue de l'unité de formation :

- de présenter une analyse critique des activités qu'il aura mises en place en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les enfants et les adolescents, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus ;
- d'analyser les facteurs d'intégration dans une équipe en tant qu'animateur responsable ;
- de préciser les critères d'évaluation de ses activités et de ses projets d'animation ;
- de proposer des pistes de remédiation, de développement et de transférabilité des activités et des projets qu'il aura mis en place.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'originalité et la diversité des activités et des projets conçus et mis en place,
- la qualité et la précision d'analyse des expériences vécues,
- la capacité d'évaluer ses propres actions,
- la clarté, la structuration et la pertinence du rapport écrit.

Stage à responsabilité d'animateur « nature et environnement »

Niveau : Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation « nature et environnement ».

CC4T-U13

1.7.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION EPREUVE INTEGREE**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature (2) : .....31 AOUT 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : animateur « nature et environnement »

CODE DE L'U.F. (3) D870140122Fn	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n°.....2....de....1....page(s)...(2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition ● (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur				
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		Date de l'accord du Conseil supérieur :
Technique	O	Technique	O	
Economique	O	Economique	O	Signature du Président du Conseil supérieur :
Paramédical	O	Paramédical	O	
Social	O	Social	O	
Pédagogique	O	Pédagogique	O	
Agricole	O	Agricole	O	
Maritime	O	Maritime	O	

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de .....1.. page(s) (2)
8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de .....1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de .....1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 9870140ELFA	Code du domaine de formation : (4) 063

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Etudiant : (2).....40..... périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination des cours	**Classement** (2)	**Code U** (2)	**Nombre de périodes** - par étudiant - ~~par groupe d'étudiants~~ (1) (2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section Epreuve intégrée de la section	**CT**	**I**	**40**
		Total des périodes :	✓

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Inspecteur

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000

Date : ..... Signature :

A. COLLINET

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Epreuve intégrée de la section : animateur « nature et environnement »

Niveau: Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de présenter un projet personnel d'animation « nature et environnement » qui intègre les capacités terminales des différentes unités de formation de la section ;
- d'expliciter les principes méthodologiques, axiologiques et déontologiques utilisés dans la conception, la mise en place et la gestion de ce projet;
- de proposer une évaluation argumentée du processus mis en place et des résultats obtenus ;
- d'envisager des pistes de remédiation, de transférabilité et de développement possibles du projet à partir des résultats obtenus ;
- de situer son projet dans une perspective globale et citoyenne de développement de la nature et de l'environnement.

Epreuve intégrée de la section : animateur « nature et environnement »

Niveau: Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

Sans objet.

Epreuve intégrée de la section : animateur « nature et environnement »

Niveau: Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

Sans objet.

Epreuve intégrée de la section : animateur « nature et environnement »

Niveau: Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant(e) devra prouver qu'il maîtrise les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être de l'animateur « nature et environnement » en présentant un projet personnel qui intègre les capacités terminales des différentes unités de formation de la section.

L'étudiant(e) sera capable :

- de rédiger et de présenter un travail personnel de recherche, d'analyse et de synthèse à travers un thème ou une expérience vécue où sera développé un projet d'animation « nature et environnement »;
- de maîtriser les compétences suivantes :
  - recherche et utilisation de l'information disponible,
  - adaptabilité et originalité,
  - esprit d'analyse et de synthèse,
  - évaluation et auto-évaluation,
  - souci d'une expression correcte tant des messages oraux qu'écrits,
  - formalisation des principes méthodologiques, axiologiques et déontologiques utilisés.

4.2. Programme pour le personnel chargé de cours

Le chargé de cours visera à orienter et à guider l'étudiant(e) dans le choix du sujet et dans l'élaboration de son travail.

Epreuve intégrée de la section : animateur « nature et environnement »

Niveau: Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

A partir d'un travail écrit en relation avec les pratiques professionnelles du secteur et de sa défense orale, l'étudiant(e) devra prouver qu'il est capable :

- de concevoir, de gérer et d'évaluer un projet d'animation « nature et environnement » en respectant les consignes de présentation ;
- d'argumenter ce projet en fonction des différents paramètres méthodologiques, axiologiques et déontologiques caractéristiques de la section ;

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'originalité du projet et/ou des activités d'animation menées ;
- la rigueur de la présentation écrite et orale du projet et de ses justifications ;
- la cohérence de ses justifications ;
- l'attention portée au développement chez les enfants et les adolescents d'attitudes et de comportements positifs et citoyens envers la nature et l'environnement ;
- la capacité d'adapter son projet en fonction des caractéristiques des enfants et des adolescents et du lieu d'animation ;
- la capacité de situer son métier et son projet dans une perspective de développement citoyen de la nature et de l'environnement.

Epreuve intégrée de la section : animateur « nature et environnement »

Niveau: Enseignements secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un des chargés de cours des unités de formation déterminantes.